

**Projet d'extension de la ligne BHNS-ZENIBUS
Communes de Marignane, Saint-Victoret, Vitrolles
et Les Pennes Mirabeau**

Enquête Publique du 12 février 2024 au 13 mars 2024 inclus

Procès-Verbal de Synthèse



**Désignation du commissaire enquêteur : Monsieur Gilles LABRIAUD
Tribunal Administratif de Marseille
Désision n° E23000090/13 du 16/11/2023**

Arrêté Préfectoral n° 2023-52 du 21/12/2023

1 – STATISTIQUE

Je n'ai reçu que 10 personnes ou groupes de personnes au cours des 6 permanences, toutes au siège de l'enquête aux Pennes-Mirabeau.
Ces rencontres se sont traduites par 6 contributions sur le registre papier et 2 contributions sur le registre numérique.

Le registre numérique a fait l'objet de 359 visiteurs pour 553 visites, 583 documents ont été téléchargés et 554 visualisés.

Au final 24 contributions :

- 18 sur le registre numérique
- 6 sur les registres papier uniquement sur le registre des Pennes-Mirabeau au cours des permanences, les autres registres sont restés vierges.

21 contributions de particuliers

3 contributions d'associations :

- La FNE
- L'ADAVA
- Terra-Viva

Les 24 contributions se répartissent en :

- 10 avis favorables dont certains avec demandes de précisions
- 8 avis neutres avec demandes de précisions
- 3 avis avec des réserves et des inquiétudes, sans prise de position tranchée
- 3 avis défavorables

6 contributions donnent un avis avec ou sans commentaires et n'expriment pas de requêtes particulières.

18 contributions formulent une ou plusieurs requêtes sous forme d'interrogations, de demandes de précisions ou de propositions.

A noter les nombreuses observations de la FNE exprimées par courrier du 5 mars 2024. Une majorité d'entre elles sont partagées par d'autres contributeurs particuliers.

Au total j'ai identifié une quarantaine de requêtes que j'ai regroupées en thématiques dans le paragraphe suivant.

2 – ANALYSE DES REQUETES PAR THEMATIQUES

J'ai classé les requêtes formulées en thématiques :

- La sécurité au sens large
- Le lien avec le plan de mobilité de la Métropole et les autres infrastructures de transport
- L'environnement
- Le parcellaire
- Les aménagements cyclables
- Les autres points

2.1. – La sécurité

Plus d'une douzaine de requêtes concernent la sécurité et en particulier tout au long de la RD6.

7 contributeurs considèrent qu'il n'est pas raisonnable de maintenir la limitation de vitesse à 90 km/h sur la RD6 compte tenu de la proximité de la piste cyclable et piétonne. Ils demandent de limiter la vitesse à 50 km/h.

Deux requêtes ont trait aux incivilités sur la RD6 régulièrement utilisées le soir pour des « runs » et des « rodéos », à cela s'ajoute les incivilités potentielles concernant l'utilisation inappropriée des futures voies de bus. Un système de vidéo protection est nécessaire. La pièce C §2.7 précise que 40 caméras raccordées aux polices municipales sont prévues « en particulier au sein de la zone commerciale de Plan de campagne », elle ne précise pas ni combien ni où seront déployées les caméras le long de la RD6. Permettront-elles de verbaliser les contrevenants ?

Une requête concerne la dangerosité du carrefour de Bellepeire sur la RD6 et demande que ce carrefour soit doté de feux tricolores. La pièce C « Description du projet » § 2.6 le prévoit, par contre ils n'apparaissent ni sur le synoptique correspondant de la pièce E, ni sur les figures 38 et 39 Page 34 de la pièce C représentant le carrefour. Nota : la figure 39 est reprise dans les panneaux d'affichage présentant le projet. Il est nécessaire de confirmer l'installation de ces feux tricolores.

Une requête concerne la dangerosité du rond-point du « pépiniériste » ou « vélodrome » sur la RD6 à l'est du carrefour de Bellepeire, elle demande de prévoir un véritable passage piéton/cycliste à l'ouest du rond-point avec un système de signalisation lumineux permettant de traverser la RD6 en meilleure sécurité.

Deux requêtes interrogent sur l'insertion sur la RD6 du tronçon reconfiguré partant du square Charles de Gaulle vers la RD6. Le plan de la pièce E n'indique pas de feux tricolores, le texte du § 2.6 de la pièce C n'est pas claire sur la présence ou non de feux tricolores à ce niveau.

Il est donc nécessaire de préciser les équipements prévus à cet endroit et les mesures prises pour faciliter la traversée du carrefour par le ZENIBUS se dirigeant vers Plan de Campagne, carrefour très fréquemment encombré aux heures de pointes.

Une requête demande que les ralentisseurs respectent le décret d'application les concernant lequel les prohibe sur les voies de desserte des transports publique et donc le long du trajet du ZENIBUS.

2.2. - Le lien avec le plan de mobilité de la Métropole et les autres infrastructures de transport

Plus d'une douzaine de requêtes concernent les 3 Pôles d'échanges multimodales (PEM) et le terminus des Florides.

2.2.1. - Le PEM Plan de Campagne

Bien que la Halte Ferroviaire fasse l'objet d'un projet connexe, les contributeurs et les personnes rencontrées s'interrogent :

- Sur les délais de mise en service
- Sur l'amplitude et la fréquence des trains

- Sur la cohérence des horaires avec le ZENIBUS
- Sur les autres lignes de bus qui s'y arrêteront.
- Sur les cheminements d'accès : piétons, vélos, bus etc...

Une requête concerne les feux tricolores du carrefour entre la D543 et le chemin de Rigons qui entravent la fluidité du trafic à l'entrée de la zone de Plan de Campagne. Un 2^{ème} carrefour avec feux tricolores sur la D543 en face de la Halte Ferroviaire est prévu. Le contributeur estime que des ronds-points permettraient une meilleure fluidité du trafic.

2.2.2. - Le PEM Square De Gaulle

Les contributeurs et les personnes rencontrées s'interrogent sur l'aménagement du PEM Square De Gaulle aujourd'hui très encombré :

- Ils notent qu'aucune disposition (mobilier urbain, signalisation, ...) n'est prévue pour éviter les stationnements illicites liés à l'attente des cars scolaires, à proximité et à l'intérieur du lotissement qui donne sur le rond-point
- Ils s'inquiètent des difficultés de stationnement pendant les travaux
- Ils considèrent que le parking relais de 44 places en face à proximité du magasin Métro n'est pas suffisant.

D'une manière générale ils considèrent que les études d'aménagement du futur parking ou PEM de Versailles à proximité du Square De Gaulle auraient dû être anticipées car elles auront potentiellement un impact sur la configuration du PEM Square De Gaulle.

2.2.3. - Le PEM Cap Horizon

Même type de remarques que le PEM Plan de Campagne.

Bien que le PEM Cap Horizon fasse l'objet d'un projet connexe, il est intimement lié au projet d'extension du BHNS ZENIBUS, d'où les questions sur :

- Le planning de réalisation
- Les cheminements et infrastructures de lien avec la gare VAMP
- Le projet de transport publique à câbles vers Airbus et l'aéroport de Marignane.

A noter une requête ayant trait au manque de desserte par les bus du secteur des Estroublans à Vitrolles et plus particulièrement du bâtiment CTM qui reçoit du public. La requête demande le prolongement de la ligne ZEN A jusqu'à ce bâtiment.

2.2.4. - Le terminus des Florides

La congestion routière est récurrente le long de la RD9 et la voie ferrée qui longe la RD9 est inutilisée. L'aménagement de cette infrastructure ferrée pour que le ZENIBUS puisse l'emprunter permettrait au ZENIBUS d'échapper à cette congestion.

Le dossier présenté laisse entendre que des études ont été menées à ce sujet mais ne donne aucune précision en termes de viabilité, de délai et de coût potentiel.

FNE propose de prolonger la ligne ZEN B au-delà du parc d'activité des Florides, jusqu'au pôle d'échanges à Gignac au rond-point entre la RD48a et la RD 568 (avenue G. Pompidou) où des cars desservent Aix, Marseille, La côte bleue et Martigues.

Le Maire de Marignane demande que soit étudié une liaison tram-train entre le secteur Pas de Lancier et l'entrée du Parc Floride en utilisant l'infrastructure ferrée existante et inutilisée.

Nota

Les 3 avis défavorables ont trait à l'organisation du réseau et aux priorités à donner à d'autres infrastructures de transport :

- *Prioriser l'axe Aix-Centre - Gare TGV et aux delà*
- *Prioriser la desserte d'Airbus*
- *Prioriser les liaisons interurbaines*

Le projet d'extension de la ligne BHNS-ZENIBUS ne répond pas à ces priorités exprimées.

2.3. – L'environnement

Une requête interroge l'abattage d'arbres nécessaire à la réalisation du projet, en particulier au niveau du PEM de Griffon. Si le § 6.2 de la pièce C le précise, il est curieux que le dossier d'autorisation environnementale l'ignore.

La contribution considère par ailleurs que l'aménagement proposé à l'arrêt du Griffon n'est pas adapté pour les usagers nombreux qui attendent le bus 88.

Deux requêtes souhaitent que des arbres soient plantés au niveau des stations pour les ombrager au maximum. Les § 6.2 et 6.3 de la pièce C donne des éléments qui ne permettent pas d'identifier clairement les stations concernées. Comme pour la requête précédente, il est curieux que le dossier d'autorisation environnementale l'ignore.

La FNE fait remarquer que la reconstitution le long de la RD6 de la haie végétale à base de cyprès (Cf plan joint au dossier de demande d'autorisation préalable à l'abattage d'arbres d'alignement) est déconseillée car cet arbre est allergisant, FNE précise que le PLU de Marseille interdit la plantation de ce type d'essence en zone urbaine.

La FNE interroge sur le choix du mode de propulsion des bus urbains : Gaz plutôt qu'électrique ?

2.4. – Le parcellaire

Seuls 3 propriétaires ou groupements de propriétaires se sont présentés aux permanences des Pennes-Mirabeau. Aucun ne remet en cause l'utilité publique du projet.

Les propriétaires de la parcelle AM 434 le long du chemin des Rigons ont déposé une requête. Ils considèrent que le chemin aurait dû être élargi de part et d'autre de son axe médian d'origine et non dans sa totalité sur la partie nord où se trouve leur parcelle. Mis devant le fait accompli compte tenu du bail emphytéotique contractualisé avec Casino puis Barneoud en 1973, ils demandent une modification du tracé reprenant l'axe d'origine du chemin des Rigons, a minima une indemnisation prenant en compte le préjudice subi.

2.5. - Les aménagements cyclables

La FNE s'étonne de la non-généralisation de pose d'arceaux vélos au droit de chacune des stations du ZENIBUS, besoin exprimé au cours de la concertation.

L'ADAVA demande des pistes cyclables permettant de rejoindre les Pennes-Mirabeau à Marignane.

2.6. - Les autres points

Bien que le dossier donne quelques éléments, plusieurs requêtes demandent des précisions sur les fréquences et les horaires du ZENIBUS : en heures creuses, le soir, le week-end, pendant les vacances, ...

Les usagers bénéficieront t'ils d'information en temps réel sur les délais d'attente aux arrêts ou sur smartphones ?

La FNE interroge sur le budget du projet qui n'intègre ni le coût de véhicules supplémentaires, ni l'extension éventuelle des ateliers de maintenance. Est-ce lié à l'évolution potentielles des lignes 4 et 5 aux l'extrémités futures des ZEN A et B ?

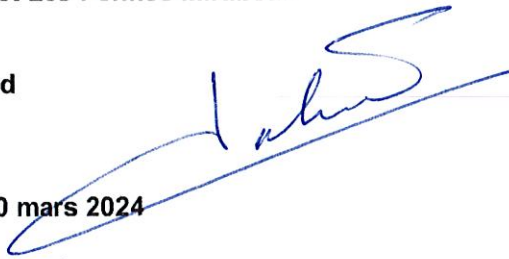
Les câbles de téléphonie et d'internet traversent en aérien la RD6 à proximité du carrefour de Bellepeire, ils ont déjà été arrachés par le passé suite aux passages de convois exceptionnels. Le dossier précise que la RD6 reste accessible aux convois exceptionnels. Une requête demande à ce que ces câbles soient enterrés en profitant des travaux d'élargissement de la chaussée et de reconfiguration du carrefour.

PV de synthèse de l'Enquête Publique concernant l'extension du BHNS-ZENIBUS sur les communes de Marignane, Saint-Victoret, Vitrolles et Les Pennes Mirabeau

Rédigé par le Commissaire Enquêteur : Gilles Labriaud

Présenté à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence le 20 mars 2024

Catherine Fabre
Chef de Service



Michael OLMOS
Chargé d'opérations

